



# INFORMATIONS IMPORTANTES A DESTINATION DES COLLABORATEURS

Suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 16.03.2020 relatif aux mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du coronavirus COVID-19 et aux directives émises par l'accueil de jour des enfants (OAJE), nous vous informons que:

## **La structure les Renardeaux est ouverte pour un accueil d'urgence dès le 17 mars 2020 de 06h30 à 18h30**

Les parents actifs professionnellement dans l'un des domaines ci-dessous ne pouvant pas assurer la garde de ses enfants, et ne pouvant pas confier ces derniers à un proche, peuvent bénéficier d'un accueil d'urgence auprès de la crèche les Renardeaux à Rennaz ou en accueil familial de jour:

- Personnel hospitalier et des autres institutions sanitaires (toutes professions) et professionnels de la santé au titre de la loi sur la santé publique
- Personnel de sécurité
- Protection civile mobilisée et armée mobilisée
- Transports indispensables
- Approvisionnement alimentaire
- Pharmacies
- Personnes assurant l'encadrement des enfants
- Personnel de l'Etat et des communes mobilisées

Les parents d'enfants préscolaires (0-4 ans) répondant aux critères doivent contacter **immédiatement** le bureau d'Accueil de jour des enfants au 021/338.99.21 – 021/338.99.22 – 021/338.99.23.

En cas de surcharge de nos lignes téléphoniques, nous vous invitons à nous envoyer un email avec vos coordonnées à [enfantschablais@aras.vd.ch](mailto:enfantschablais@aras.vd.ch). Nos collaborateurs se chargeront de vous contacter.

**Afin de mettre un accueil d'urgence de qualité, il est primordial que l'ensemble de vos besoins nous soit communiqué aujourd'hui, mardi 17.03.2020.**

Pour les parents ne répondant pas aux exigences émises ci-dessus, la garde de votre enfant devra être confiée à de vos proches.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

*Pour le Réseau « Enfants Chablais »  
Malorie Murisier, Responsable AJE*